



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/691

Approbation d'une convention de partenariat "Étude de diagnostic et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à la présence de cyanobactéries dans certains plans d'eau de la Ville de Lyon" entre l'ISARA à Lyon, école d'ingénieurs en agronomie, agroalimentaire et environnement, et la Ville de Lyon

Direction de l'Ecologie Urbaine

Rapporteur : M. HUSSON Nicolas

SEANCE DU 25 ET 26 MARS 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1^{ER} AVRIL 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 19 MARS 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 8 AVRIL 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGÉY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme FRÉRY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BRUVIER HAMM (pouvoir à M. GENOUVRIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/691 - APPROBATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT "ÉTUDE DE DIAGNOSTIC ET D'ÉVALUATION DES RISQUES SANITAIRES ET ENVIRONNEMENTAUX LIÉS À LA PRÉSENCE DE CYANOBACTÉRIES DANS CERTAINS PLANS D'EAU DE LA VILLE DE LYON" ENTRE L'ISARA A LYON, ÉCOLE D'INGÉNIEURS EN AGRONOMIE, AGROALIMENTAIRE ET ENVIRONNEMENT, ET LA VILLE DE LYON (DIRECTION DE L'ÉCOLOGIE URBAINE)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 9 mars 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Les actions en faveur de la biodiversité (perméabilité des connexions des corridors écologiques) modifient les écosystèmes urbains et peuvent ainsi jouer un rôle important dans le développement des espèces (faune, flore et microorganismes).

Il convient donc de prendre en compte en amont, et dans une approche intégrée, les éventuels risques sanitaires et environnementaux spécifiques au contexte urbain.

Pour accompagner ces réflexions, la Direction de l'écologie urbaine de la Ville de Lyon a souhaité aborder la biodiversité urbaine sous un angle pluridisciplinaire en créant dès 2017 une mission Biodiversité urbaine et Santé afin de favoriser la « nature en ville » tout en limitant les expositions humaines aux agents biologiques pathogènes, allergisants et toxiques.

Différents partenariats et projets scientifiques ont émergé ; ils se focalisent principalement sur les espaces verts où les espèces animales et végétales repérées sur le territoire de Lyon sont aussi en interaction avec l'eau dans leur cycle de vie. Il est donc important de prendre en compte le milieu aquatique et son fonctionnement.

La section contrôle des eaux du service santé-environnement de la Direction de l'écologie urbaine réalise depuis plusieurs années une surveillance physico-chimique et microbiologique de la qualité des eaux de surfaces (plans d'eau). Dans le cadre de ce suivi, la présence de cyanobactéries a été repérée. L'impact sanitaire de celles-ci paraît à ce jour mineur au vu de l'historique des données de surveillance. Cependant, compte tenu du changement climatique (épisodes de fortes chaleurs plus longs et plus nombreux, périodes de sécheresse), des caractéristiques des sites, de leur environnement et de leurs usages, il convient de rester vigilant sur la prolifération de ces bactéries. De plus, une seule toxine est aujourd'hui prise en compte dans le suivi réglementaire des eaux de baignades alors que d'autres types de toxines et de cyanobactéries peuvent présenter un enjeu sanitaire comme l'attestent les récentes expertises scientifiques de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES).

L'étude de diagnostic et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à la présence de cyanobactéries dans certains plans d'eau de la Ville de Lyon, a pour objectif d'approfondir la connaissance du fonctionnement des milieux aquatiques en lien avec la présence de cyanobactéries, de caractériser les facteurs de dégradation de la qualité de l'eau et de son environnement. Cette étude permet de préciser les mesures de prévention et de gestion adaptées aux risques et à la spécificité de chaque site.

L'étude concerne les quatre sites suivants : bras du vélodrome du Parc de la Tête d'Or, lac du Parc de la Tête d'Or, plaine africaine du Parc de la Tête d'Or et jardin aquatique Ouagadougou à la Confluence.

Dans ce contexte, la Ville de Lyon se propose de participer financièrement à ce projet à hauteur de 12 000 € pour la première année (2021). Ce montant pourra évoluer en fonction des données scientifiques recueillies et des besoins émergeant les années suivantes (après validation préalable par le comité de pilotage).

Au regard de l'importance de cette étude pour la santé publique des lyonnais, la commune prendra également les droits d'accès aux sites, la mise à disposition ponctuelle de personnels, de matériels et de locaux détaillés dans la convention partenariale de 3 ans.

Aussi, il vous est proposé d'approuver la convention fixant les modalités pratiques administratives et financières.

Vu ladite convention ;

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 6^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission Urbanisme - Nature en ville - Sécurité ;

DELIBERE

- 1- La convention de partenariat susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'ISARA à Lyon, école d'ingénieurs en agronomie, agroalimentaire et environnement, visant à la mise en place de l'étude de diagnostic et d'évaluation des risques sanitaires et environnementaux liés à la présence de cyanobactéries dans certains plans d'eau de la Ville de Lyon, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ledit document et tout document y afférent.
- 3- La dépense correspondante pour 2021, soit 12 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de la direction concernée de l'exercice en cours, ligne de crédit 45472, article 6288, fonction 412.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Grégory DOUCET